

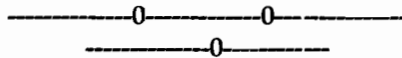
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



PREMIERE COMMISSION

DEBAT GENERAL

DECLARATION DU BURKINA FASO

Par :

Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 13 octobre 2008

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom de la délégation du Burkina Faso et au mien propre, vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la tête de la première commission. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos qualités personnelles contribueront au succès de nos travaux. Soyez assurés de notre plein soutien.

Monsieur le Président,

Mon pays appartient à une région où l'accumulation et la prolifération des armes légères constituent une préoccupation majeure tant pour les populations que pour les pouvoirs publics.

Les conséquences politiques, économiques et sociales de cette circulation anarchique des armes légères sont connues. Elles s'évaluent en milliers de victimes, surtout civiles, de réfugiés, de populations déplacées, d'enfants soldats. Elles se déclinent également en recrudescence des actes de grand banditisme et de la criminalité dans les centres urbains et les zones frontalières.

Par ailleurs, nous notons avec la plus vive inquiétude que ce fléau lié au trafic illicite des armes légères et de petits calibre a contribué, ces dernières années, à faire le lit de dangereux réseaux terroristes, qui prospèrent désormais dans toute la zone sahélo-saharienne.

Malheureusement, les conflits que connaissent certains pays de la région, conjuguée avec la porosité des frontières, contribuent malheureusement à aggraver la situation.

C'est pour toutes ces raisons que les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CEDEAO ont signé, en 1998, le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dont la mise en œuvre est assurée au niveau des Etats par les commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères. Transformé en 2006 en convention, cet instrument est désormais le cadre juridique contraignant sur la base duquel les pays de la sous-région mènent la lutte contre ce phénomène.

Toutefois, Monsieur le Président, ce combat exige des moyens importants dont nos pays n'arrivent pas toujours à assurer tous seuls la charge. C'est pourquoi, tout en exprimant notre reconnaissance et celle de tous les Etats membres de la CEDEAO à tous les partenaires qui nous soutiennent dans cette entreprise, ma délégation saisit cette occasion pour lancer un appel à l'ensemble de la

communauté internationale pour qu'elle continue à appuyer notre sous-région dans sa lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères.

A cet égard, nous saluons la revitalisation et l'amorce de la stabilisation du Centre Régional pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, (Togo), qui demeure une structure précieuse des Etats membres, dans leur ferme détermination à assurer le désarmement de la région.

Monsieur le Président,

L'absence ces dernières années de progrès dans le processus du désarmement, les tensions persistantes dans le domaine du nucléaire et les risques de militarisation de l'espace, constituent des signes inquiétants pour l'humanité toute entière. Aussi devons-nous, ensemble, redoubler d'efforts pour assurer un désarmement complet et général, sous un contrôle international, seul moyen d'assurer la paix et la sécurité pour tous.

Dans cette perspective, la ratification et la mise en œuvre par tous les Etats sans distinction des instruments internationaux tels que le TNP, le TICE, les conventions sur les armes chimiques, biologiques et les mines anti-personnels demeurent un défi majeur que nous devons relever. Notre organisation commune, les Nations Unies, constitue à cet égard le cadre idéal pour promouvoir la réalisation de cet objectif.

L'espoir est tout de même permis, puisque certains pays comme le mien en ratifiant le Traité de Pelindaba, ont choisi librement et de façon souveraine d'appartenir à des Zones exemptes d'armes nucléaires. Il importe d'encourager les autres pays à emprunter cette voie en vue de contribuer au renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Toutefois, nous réaffirmons notre position sur le droit inaliénable de chaque Etat à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Monsieur le Président,

Partie aux principaux Traités et Conventions relatifs au désarmement, le Burkina Faso participera activement à toute initiative dans le cadre du désarmement dans l'objectif de construire un monde meilleur pour les générations futures.

Je vous remercie, Monsieur le Président.